



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

N° 1/24 SG

ARRETE DU MAIRE
Donnant délégation de fonctions à un conseiller municipal
Pour la célébration d'un mariage

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;
- **Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Michel ROUSSIER, Conseiller Municipal pour le samedi 6 juillet 2024 de manière exceptionnelle.

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur Michel ROUSSIER, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le samedi 6 juillet 2024 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Mademoiselle PORTA Sandrine et Monsieur BARTHELEMY Gilles.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, affiché et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 21 Février 2024

Le Maire :



Jean Pierre SERRUS du Fm.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le **04 JUILLET 2024**

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement de TAIN EN PROVENCE
REÇU EN PRÉFECTURE
04 42 95 70 70 - Fax 04 42 50 53 10
le **04/03/2024**

Application agréée E-legalite.com

99_AI-013-211300843-20240221-ARR_01_24SG